



Procès-verbal de la Haute Autorité du Football

Réunion :	Vendredi 7 juin 2024
Horaires :	14h00-16h30
à :	Paris – Siège de la Fédération Française de Football
Président :	M. Laurent UGO
Présent(e)s :	Mmes Kerstie ABERGEL, Pierrette BARROT, Sabine BONNIN, Elodie CROCQ, Camille DELZANT, Valérie LAGARDE MM. Jean-Jacques GAZEAU, Michel GOLDSTEIN, Thierry GOMEZ, Raymond FOURNEL, Hervé GAUTHIER, Jean-Claude LEFRANC, Jean-René MORACCHINI, Laurent PIONNIER, Fabien SAFANJON, André VANDENBUSSCHE
Excusés :	Mme Virginie ROSSETTI MM. Gérard BELLEHIGUE, Pierre CIBOT, Jean-François GONDELLIER, Dr Philippe KUENTZ, Dr Jean-Michel PROVILLE, Jean-François SOUCASSE
Non excusés :	/
Assiste à la réunion :	/

1. Approbation du procès-verbal du 2 avril 2024

M. Laurent UGO, Président de la HAF, demande si des remarques liées à ce procès-verbal sont à présenter.

Le procès-verbal du 2 avril 2024 est adopté à l'unanimité des présents.

2. Informations du président de la Haute Autorité

Le président présente aux membres de la Haute Autorité le discours qui sera lu pendant l'assemblée générale d'été de la FFF, dès le lendemain.

La prochaine réunion HAF est planifiée le vendredi 11 octobre 2024 (en amont de l'assemblée générale de la LFA qui se tiendra le 12/10/2024).

M. Raymond FOURNEL, président du district de Haute Loire, annonce qu'il ne sera pas candidat à sa réélection à ce poste. M. Jean René MORACCHINI, président de la Ligue Corse annonce également qu'il ne sera pas candidat à sa réélection à ce poste. La HAF les remercie tous les deux pour le long dévouement mis au service de la Fédération et en particulier au sein de la Haute Autorité sur les deux derniers mandats.



3. Divers

Un point est fait sur les dernières décisions concernant la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine (LFNA) et les différents courriers échangés dans ce dossier entre la Ligue et la FFF.

La HAF regrette les circonstances ayant entraîné la relocalisation de l'assemblée générale initialement prévue à Soustons dans les Landes, désormais à Clairefontaine.

La Haute Autorité fait un point sur les futurs statuts du conseil de surveillance, qui remplacera la HAF à partir du 14/12/2024.

La séance est levée à 17h00.